

PROVINCE DE QUÉBEC
Municipalité de Saint-Damase

ASSEMBLÉE DU 5 JUILLET 2016

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal de Saint-Damase tenue le 5 juillet 2016 à 19h30 à la mairie, située au 115 rue Saint-Étienne, à Saint-Damase.

Étaient présents madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et messieurs les conseillers, Alain Robert, Yves Monast, Gaétan Jodoin, Yvon Laflamme et Claude Gaucher, tous formant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Christian Martin.

Rés. 2016-079

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE

2016-07-05

Il est proposé par monsieur le conseiller, Alain Robert, appuyé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la session tenue le 7 juin 2016 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-07-05

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette période, s'il y a lieu, mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2016-080

PIIA-PATRIMOINE – 121 RUE SAINT-JOSEPH

2016-07-05

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour la construction d'un immeuble de 2 logements au 121 rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que ce projet fait partie d'une zone assujettie au PIIA-PATRIMOINE, soit la zone numéro 106-P;

CONSIDÉRANT que le Comité consultatif d'urbanisme a analysé la demande et qu'elle répond aux critères et objectifs du PIIA-PATRIMOINE et la recommande tel que présentée;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Yves Monast, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspectrice municipale en bâtiment à émettre le permis demandé, le projet répondant aux normes du PIIA-PATRIMOINE;

QUE les branchements de services, tel qu'entendu dans la résolution 2014-119, soient réalisés aux frais du propriétaire.

ADOPTÉE

Rés. 2016-081

PERMIS DE LOTISSEMENT POUR LE PROJET RÉSIDENTIEL – PLACE TRAVERSY-MORIER

2016-07-05

CONSIDÉRANT l'entente intervenue avec les promoteurs concernant le projet résidentiel de la Place Traversy-Morier, adjacent à la rue Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT que pour l'opération cadastrale, la municipalité accepte une superficie en terrain de 6,33 % et une partie en argent de 3,67 % pour la redevance des fonds à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inspectrice municipale en bâtiment à émettre le permis de lotissement avec la contribution à verser au fonds à des fins de parcs, terrains de jeux et espaces naturels, avec une partie en terrain de 6,33 % et une partie en argent de 3,67 %.

ADOPTÉE

Rés. 2016-082

ADOPTION DES COMPTES DU MOIS DE JUIN 2016

2016-07-05

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Alain Robert, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau des comptes à payer du mois, formant un montant global de **411 490,96 \$** soit approuvé. Ce bordereau portant le numéro 2016-082 est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

Rés. 2016-083

DÉCOMPTE NUMÉRO 2 ET DIRECTIVES DE CHANGEMENT NUMÉROS 2 ET 3 - TRAVAUX DE RESURFAÇAGE D'UNE SECTION DE LA RUE SAINT-FABIEN

2016-07-05

CONSIDÉRANT les travaux de resurfaçage réalisés dans une section de la rue Saint-Fabien, entre les rues Principale et Sainte-Anne;

CONSIDÉRANT le rapport de l'ingénieur recommandant le paiement du décompte numéro 2, incluant les directives de changement numéros 2 et 3 pour les prolongements de drains privés et l'ajustement du prix du bitume représentant un crédit de 10 542,51 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur le conseiller, Gaétan Jodoin, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents procéder au paiement du décompte numéro 2, à Pavages Maska, au montant de 191 182,82\$ taxes incluses et incluant les directives de changement numéros 2 et 3.

QUE ce mandat fait partie du programme de la taxe d'accise et payé par le fonds d'administration général.

ADOPTÉE

A.M. 2016-084

AVIS DE MOTION DE LA PRÉSENTATION D'UN RÈGLEMENT CONCERNANT LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-DAMASE ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 96-01

2016-07-05

Madame la conseillère, Ghislaine Lussier, donne avis de motion de la présentation d'un règlement concernant le code d'éthique et de déontologie des élus de la Municipalité de Saint-Damase et remplaçant le règlement numéro 96-01, au cours d'une session subséquente du conseil tenue à une date ultérieure.

L'objet de ce remplacement est d'actualiser le contenu du code en vigueur avec la nouvelle loi adoptée par le Ministère à l'effet de prévoir des sanctions lors des messages transmis lors de la campagne électorale en 2017.

Afin de préciser la portée du présent avis de motion et de dispenser le conseil de la lecture dudit règlement lors de son adoption, une copie du règlement est remise aux membres du conseil présents et des copies supplémentaires seront disponibles pour les membres absents.

2016-07-05

CORRESPONDANCE

Le conseil prend acte de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée.

SECONDE PÉRIODE DE QUESTIONS

2016-07-05

Les personnes présentes dans la salle profitent de cette seconde période mise à leur disposition pour poser des questions aux membres du Conseil ou s'enquérir de certains dossiers.

Rés. 2016-085

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2016-07-05

Il est proposé par madame la conseillère, Ghislaine Lussier, appuyé par monsieur le conseiller, Yvon Laflamme, et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'assemblée soit levée à 20 h 05.

ADOPTÉE

Christian Martin, maire

Sylvie V. Fréchette, dir. gén. et sec.-trés.